

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

DELIBERATION N°09 - DCM-2026022609

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 19
Votants : 24
Pour : 24
Contre : -
Abstentions : -

**Objet :
Approbation
d'une convention
de servitude au
profit d'ENEDIS**

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 février 2026

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, M. Gérard ELGART, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUPIN
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à Mme Simone PUYO
Mme Martine BECRET donne pouvoir à M. Christophe MARTIN
Mme Hélène ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Dominique LAVIGNE

Membres excusés :

Mme Monia EVENE-MATEO

Membres absents :

M. José DOS SANTOS
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Marie-José ROQUES

Rapporteur : Monsieur Patrick ACEDO, *Adjoint délégué aux Travaux*

Dans la cadre d'un besoin de renouvellement de câbles BT, ENEDIS doit réaliser la reprise de tronçons souterrains ayant pour origine le poste de transformation rue Barthassot, dont l'accès n'est possible qu'en empruntant la parcelle AO 24 dont la Commune est propriétaire.

Afin de formaliser le passage sur cette parcelle, il convient d'instituer une convention de servitude au profit d'ENEDIS, actant l'accord de la Commune.

Où l'exposé de Monsieur Patrick ACEDO et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** que la parcelle AO 24 soit grévée d'une servitude à titre gratuit, pour la passage de l'ouvrage souterrain précité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente, et tout autre document relatif à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 26/02/2026**

**Le Maire,
M. Francis GONZALEZ**



**La Secrétaire,
Mme Marie-José ROQUES**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Roques", is written below the name of the secretary.